****

**Convention d’engagement réciproque entre la Fondation VOIR & ENTENDRE et Madame Christine LABERGERIE**

**Entre les soussignés**

La Fondation Voir & Entendre, ayant son siège 28 rue de Charenton 75012 Paris (ci-après, la "Fondation"), représentée par son Président, Monsieur Jean Charles Pomerol

**et**

Madame Christine Labergerie, ingénieur senior chez EDF prochainement en retraite , et domiciliée 132 avenue de la République 91230 Montgeron (ci-après, "Madame Labergerie")

**Préambule**

la Fondation Voir & Entendre fédère depuis 2007 les équipes scientifiques, les services hospitaliers et les industriels (français et internationaux) les plus reconnus. Leur but : découvrir et développer rapidement de nouveaux traitements et des technologies d'aide au handicap adaptés aux besoins des patients. La fondation réunit notamment :

* L’Institut de la Vision (UMR S968) et le Centre d'Investigation Clinique des Quinze-Vingts (CIC 503 INSERM), dirigés par le Pr José-Alain Sahel,
* Le laboratoire de génétique et physiologie de l'audition (Institut Pasteur), dirigé par le Pr Christine Petit,
* Trois centres de référence pour les maladies rares,
* Quatre départements cliniques hospitaliers.

Les Missions

- Stimuler la collaboration entre recherche fondamentale, clinique et industrielle

- Découvrir et diffuser de nouveaux outils de diagnostic des maladies sensorielles

- Prévenir et traiter les déficits sensoriels

- Accompagner le patient au quotidien, en développant des technologies d'aide au handicap

- Développer les ressources de financement de l’Institut de la Vision

**Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**

La Fondation s’engage à l’égard de Madame Labergerie à lui confier une mission pour le développement d’un projet Web, sous la responsabilité de Monsieur Marc LECHUGA Responsable plateforme de criblage robotisé.

Dans le cadre de ……. (à compléter). Madame Labergerie assurera en coordination avec l’équipe de……………………………………………..

* Analyse du besoin concernant le système d’inventaire des équipements de l’Institut de la Vision ;
* Audit en vue de l’amélioration du système en vue de la refonte du logiciel existant ;

-La mission pourra être effectuée en télétravail au domicile de « Madame Labergerie »

- il est convenu qu’une réunion de travail hebdomadaire sera organisée dans les locaux de la « Fondation » pour échanger avec Mr LECHUGA à l’intérieur des horaires d’ouverture des locaux : du lundi au vendredi inclus, de 9h à 12h30 – 13h30 à 17h30

- à lui confier un ordinateur portable pour effectuer ses missions et activités qu’elle pourra emmener hors des locaux de la Fondation

- à lui remettre un badge pour accéder aux locaux de la fondation

- à écouter ses suggestions,

- à assurer un programme, préalable et continu, d’information et d’intégration

- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d’utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,

- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées par la Secrétaire Générale, engagées pour le compte de la Fondation,

- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d’accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités,

- si souhaité, à l’aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

Madame Labergerie s’engage à l’égard de la Fondation :

- à coopérer avec les différents partenaires de la Fondation: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,

- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,

- à s’impliquer dans les missions et activités confiées,

- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d’impossibilité à prévenir le responsable désigné,

- à faire des suggestions d’amélioration du fonctionnement et de l’organisation,

- à participer aux réunions d’information et aux actions de formations proposées.

- à respecter les obligations de réserve, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur,

- à ne divulguer à aucun tiers quelconque, les informations qu'elle aura reçues de la Fondation préalablement ou au cours des travaux, ou qu'elle aura apprises par elle-même au cours de leur exécution. Notamment, sur le contenu de nos Bases de données.

- à ne pas prendre copie de l'une quelconque des informations nominatives, juridiques ou financières contenues dans les éléments qui pourraient être mises à disposition.

**Durée de la convention**

La prise d’effet de la convention sera effective à compter du 1er décembre 2017 et prendra fin au plus tôt le 30 juin 2018. La Fondation et Madame Labergerie pourront à tout moment arrêter leur collaboration, mais, dans toute la mesure du possible en respectant un délai de prévenance raisonnable.

**Fait à Paris, le …………… 2017**

En deux exemplaires originaux

**Pour la Fondation, Pour la bénévole**

Monsieur Jean Charles POMEROL Madame Larrigaldie

Cachet

**ANNEXE : contacts**

**Bénévole :**

Christine LABERGERIE

Domicile : 132 avenue de la République, 91230 MONT GERON

Tel : 06 70 76 95 35

Admail : [christine.larrigaldie@gmail.com](mailto:christine.larrigaldie@gmail.com)

**Responsable du projet**

Marc LECHUGA

Fondation Voir & Entendre

Tel : 01 53 46 26 76 / 06…

Admail : [marc.lechuga@inserm.fr](mailto:marc.lechuga@inserm.fr)

**Responsable communication**

Peggy CHAMBAZ

Fondation Voir & Entendre

Tel : 01 53 46 26 21

Admail : [peggy.chambaz@institut-vision.org](mailto:peggy.chambaz@institut-vision.org)

**Autre contact**

Arnaud BRICOUT

Responsable des levées de fonds

Tel 01 53 46 26 07 / 06 75 71 58 58

Admail : [arnaud.bricout@institut-vision.org](mailto:arnaud.bricout@institut-vision.org)